



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 18 décembre 2017 à 20 h30

Le lundi 18 décembre 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, le Maire.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, VAN VOOREN et Mmes LEAL, KRAL, NUYTENS.

Absents représentés : M. MARTINELLI par M. MICHEL, Mme LUCAS par M. LE ROY

Absent : M. THOUMSIN

Secrétaire de séance : M. LE ROY Patrick

1-Approbation du procès-verbal

Après lecture du dernier procès-verbal par M. le Maire, deux conseillers font remarquer que le compte-rendu n'a pas été affiché dans le cadre et que le contenu de celui-ci a été arrangé.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les conseillers présents à le signer.

2 – Désignation d'une secrétaire de séance

M. LE ROY est désigné comme secrétaire de séance.

3 – Bordurage et aménagements de trottoirs – rue de la Libération (délibération 2017-060)

M. le Maire indique aux membres présents que dans le cadre de la réalisation des travaux de Bordurage et aménagement de trottoirs, rue de la Libération (RD 37) sur la commune, il conviendrait d'établir un avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA PICARDIE afin de permettre la réalisation de travaux supplémentaires (prolongement des bordures et caniveaux et du trottoir). Le montant de cet avenant est fixé à 18 656.68 € HT portant le marché de 149 578.70 € HT à 168 235.38 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend note du montant de l'avenant pour un montant de 18 656.68 € HT,

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4 – Agents – fixation des taux de promotion d'avancement de grade (délibération 2017-061)

Vu l'article 35 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 49 modifié de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, 2^e alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de l'Oise en date du 8 novembre 2017,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur comme suit :

Cadres d'emplois	grades	Taux %
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de M. le Maire de fixer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions à un avancement de grade à 100 %, suivant le tableau ci-dessus,

5 – Moat – proposition d'adhésion à une mutuelle village (délibération 2017-062)

La mutuelle MOAT propose de mettre en place un contrat de complémentaire santé mis en place par la commune et géré par le proposant. Il s'agit d'une "mutuelle village".

M. le Maire précise que cette adhésion n'entraînera aucune dépense pour le budget communal. Cependant afin de pouvoir la proposer aux administrés de la commune, il est nécessaire que le Conseil municipal donne son accord pour l'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'ajournement de cette décision,

6 – Bâtiment la Poste – autorisation pour signature du marché (délibération 2017-063)

➤ **Vu :**

- ❖ l'article 27 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée
- ❖ les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
- ❖ l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 8 novembre 2017

➤ **Considérant :**

- ❖ les offres reçues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à

- Lot 1 :	BDR	pour un montant de	33 554.00 € HT
- Lot 2 :	BDR	pour un montant de	9 449.09 € HT
- Lot 3 :	BDR	pour un montant de	16 410.23 € HT
- Lot 4 :	BDR	pour un montant de	15 405.00 € HT
- Lot 5 :	BLED	pour un montant de	8 745.00 € HT

➤ **donne** délégation au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Informations de M. le Maire :

- ❖ Donne lecture d'un mail émanant du Président de l'association Photo cinema. Il remercie la municipalité pour l'aide apportée durant les vingt années où celle-ci a organisé la brocante annuelle le dimanche de Pentecôte. Il informe de la mise en veille de leur association,
- ❖ Informe que la présentation de ses vœux aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à 19 heures,
- ❖ Fait circuler la carte de remerciements d'Alain Goesens suite à la soirée de son départ en retraite,
- ❖ Présente la demande de l'AC Margny pour la traditionnelle course du 1^{er} mai,
- ❖ Présente le devis de la Forestière de Ravenel pour l'élagage des bouleaux rue de la Gayolle,
- ❖ Informe de la collecte de sapins verts en porte à porte dans la commune le 9 janvier 2018. Un tract sera prochainement distribué,
- ❖ Informe du déplacement des collectes de déchets ménagers prévues le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Une collecte de remplacement est prévue le 26 décembre et le 2 janvier 2018. Un tract sera également distribué.
- ❖ Informe que le nettoyage complémentaire de l'église sera effectué avant Noël par une entreprise, la commune avait déjà fait du nettoyage par les deux agents communaux pendant deux jours,

- ❖ Informe des formations gratuites pour les agents communaux mises en place par la communauté de communes concernant les alternatives au désherbage et la sensibilisation à l'élagage en taille douce,
- ❖ La réception des travaux de trottoirs de la rue de la Libération se fera demain après-midi avec réserves (reste à faire la signalisation horizontale qui pourrait être réalisée aux beaux jours)
- ❖ L'entreprise Fagard interviendra pour la toiture de l'école où une fuite a été décelée et pour la toiture de la bibliothèque début janvier,
- ❖ L'entreprise Labbe va reprendre le béton lavé du parking rue Verte début janvier,
- ❖ Signale un vol de guirlande de Noël au square d'Ottelet,
- ❖ Précise qu'un sac de sable est disponible pour les riverains sur le parking derrière la mairie, en cas de gel. Ne pas utiliser de sel sur le béton lavé,
- ❖ Les syndicats SIE et SIA ont effectué leurs dernières réunions avant leur transfert à la CCPP,
- ❖ Informe que la mairie sera fermée du 26 décembre au 31 décembre inclus. L'agence postale communale ne fermera pas, un remplacement est prévu.
- ❖ M. le Maire n'ayant plus d'information, donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. Lefebvre : Cette année l'arbre de Noël a été prévu vendredi 8 décembre, de nombreux enfants ont assisté au spectacle. Tout le monde était content. Les factures d'eau Suez pour les personnes mensualisées sont arrivées. Malgré notre courrier en août recommandant le changement des prélèvements, les administrés sont surpris.

M. Lesueur : Informe que le permis de construire et le permis d'aménager du groupement scolaire sont en cours de traitement. Le centre de loisirs est ouvert la 1^{ère} semaine de janvier 2018. Mme Bastin a été nommée secrétaire du syndicat scolaire.

Mme Léal : Informe que le repas des personnes âgées s'est bien passé.

M. Bulcourt : Dit que le colis distribué par la commune est un bon colis.

M. Delawarde : Dit qu'il y a toujours un problème d'eau stagnante à la Gayolle.

Mme Nuytens : Revient sur la journée Téléthon, malgré le froid la manifestation a remporté un bon succès.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 heures 36

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 6 novembre 2017 a comporté quatre délibérations :

1	Aménagement de trottoirs, rue de la Libération, signature de l'avenant	délibération 2017-060
2	Agents – fixation des taux pour avancement de grade	délibération 2017-061
3	Demande de la Moat pour adhésion Moat village pour les administrés	délibération 2017-062
4	Bâtiment la poste – signature du marché de réhabilitation	délibération 2017-063

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI procuration	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN absent		Thierry HOUPY	
Annie LUCAS procuration		Patrick LE ROY	